

Journées nationales de la prison (2014)

- CHARTE -

La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence. La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chaque citoyen doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme.

Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, libération conditionnelle, etc...) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de son avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance de la Journée nationale des prisons.

Sur proposition de membres des Commissions de surveillance pénitentiaire, le Conseil central de surveillance pénitentiaire a pris l'initiative d'organiser les ***journées nationales de la prison***, à l'image de ce qui se fait en France depuis une vingtaine d'années.

- **Les organisations et les institutions adhérentes, actives dans l'accompagnement ou la défense des droits de la personne détenue agiront en référence aux conventions internationales et dispositions légales suivants :**

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Convention européenne des droits de l'Homme ;
- les Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe du 11 janvier 2006 ;
- la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus ;
- ...

Les adhérents, qui participent à ce projet, s'inscrivent dans les valeurs suivantes :

- ***Humanité*** : reconnaître que les personnes ne peuvent être réduites au(x) crime(s) et/ou délit(s) qu'elles ont commis ;
- ***Respect*** : s'engager à respecter l'identité, l'origine, les convictions, les opinions de toute personne incarcérée ;
- ***Justice*** : refuser que toute décision arbitraire puisse être prise au sein de l'institution carcérale ;

- **Citoyenneté** : adhérer au principe que le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que celles qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté (conformément à l'art. § 1^{er} de la loi de principes du 10 janvier 2005) ;
 - **Solidarité** : s'engager pour que chacun ait une place dans la société.
- **Les adhérents choisiront chaque année un thème commun qui servira de fil conducteur pour organiser des événements¹:**
 - à la fois destinés aux personnes détenues et à un large public ;
 - le fil conducteur choisi pour l'année 2014 sera « *La vie quotidienne en prison* », pour mettre l'accent sur le vécu de la personne détenue.
 - les journées 2014 auront lieu du **22 au 29 novembre 2014**.
 - **Les événements organisés auront pour objectifs :**
 - de sensibiliser, d'informer, de faire des propositions par rapport à la *problématique pénale et pénitentiaire* ;
 - d'interroger sur *le sens et le rôle de la prison*.
 - **Un groupe de pilotage, formé des adhérents, prend en charge l'organisation des journées. Liste des adhérents :**
 - Aumônerie catholique francophone
 - Vlaamse almoezeniers
 - Centre d'action laïque (CAL)
 - Bruxelles laïque
 - Fondation pour l'assistance morale aux détenus - Stichting voor Morele Bijstand aan Gevangenen
 - Commissions de surveillance – Commissies van toezicht
 - Concertation des associations actives en prison (CAAP)
 - Ligue des droits de l'Homme (LDH)
 - Liga voor mensenrechten
 - Observatoire international des prisons – Section belge (OIP)
 - Réseau Art et Prison

Toute organisation, partageant les valeurs de cette charte, est la bienvenue pour participer aux journées nationales de la prison.

¹ Animations, débats, conférences, expositions, projections de films, ...